



Courroux – Courcelon

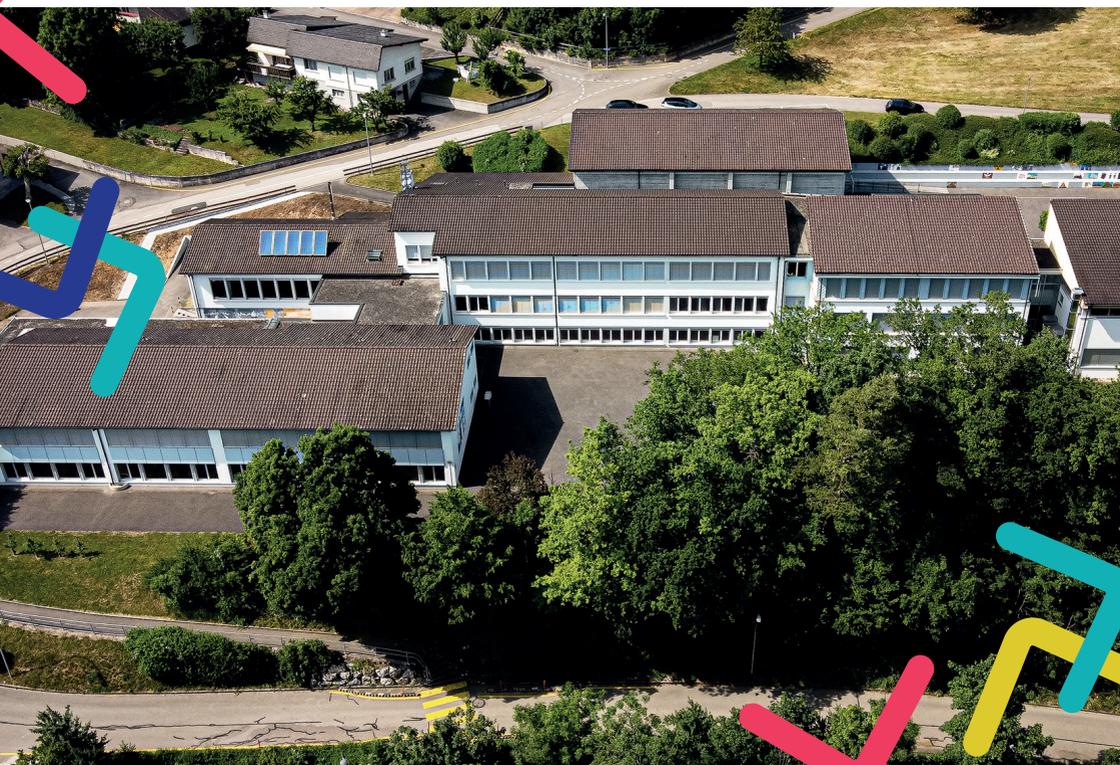


ÉCOLE SECONDAIRE
VAL TERBI

Message aux électrices et électeurs de Courroux-Courcelon

CRÉDIT-CADRE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU VAL TERBI

28 novembre 2021



Projet

Le corps électoral est invité à se prononcer, par voie des urnes, le 28 novembre 2021, sur un crédit-cadre de Fr. 3'600'000.- pour la rénovation de l'École Secondaire du Val Terbi.

Préambule

Le syndicat de l'école secondaire du Val Terbi se compose des communes de Courchapoix, Courroux, Mervelier et Val Terbi. La parcelle sur laquelle est construite l'ESVT, ainsi que ses bâtiments, sont la propriété du syndicat. Les charges totales liées aux investissements sont réparties de la manière suivante :

● Courchapoix	5.45%
● Courroux	45.00%
● Mervelier	5.80%
● Val Terbi	43.75%

Descriptif du projet

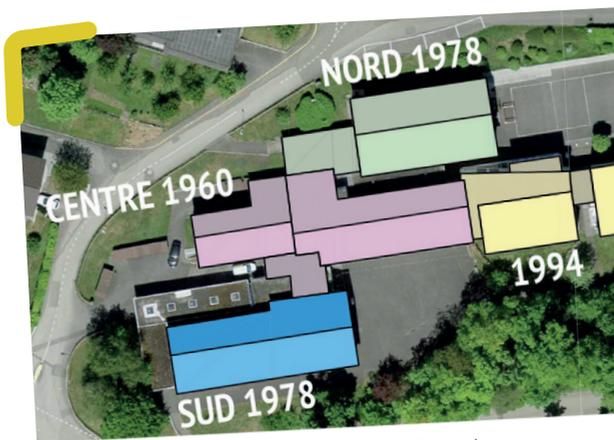
Contexte général

L'école secondaire du Val Terbi s'est agrandie au fil du temps, afin de devenir un pôle d'enseignement important pour notre région.

Edifié en 1960, le corps central se voit adjoindre 18 ans plus tard un nouveau module au Sud, de même que la halle de gymnastique au Nord. En 1994, puis en 2004, deux agrandissements successifs sont venus compléter de nouveaux besoins en matière d'enseignement.

Les bâtiments de 1960 et de 1978 ont été rénovés de manière ponctuelle et sporadique, en répondant aux urgences de vétusté. Cependant, certains locaux, notamment les salles de classes, n'ont fait l'objet d'aucun rafraîchissement jusqu'à ce jour.

Il devient dès lors impératif de rénover ces derniers, afin d'**offrir des conditions optimales et propices aux élèves et enseignants de l'ESVT.**



Dates de construction des différents bâtiments

Objectif de la rénovation

Les différents bâtiments sont défraîchis et usagés, mais présentent de très bonnes qualités constructives. L'objectif de rénovation est ainsi approprié, puisque **la structure construite est viable et rend l'investissement pertinent.** De plus, l'approche de la rénovation s'est basée sur la nécessité et le besoin et non pas sur le superflu.

Quatre axes ont été analysés et sont proposés comme suit :

- 1) rénovation intérieure ;
- 2) assainissement de la halle de gymnastique ;
- 3) assainissement énergétique ;
- 4) réaménagement des extérieurs.

1] Rénovation intérieure

L'ensemble des locaux ont été identifiés et répertoriés en fonction de leur état général. Selon cette identification, des travaux se rapportant aux revêtements de sols, à l'équipement électrique, aux armoires, à la peinture, à la menuiserie et aux installations sanitaires seront réalisés. Afin d'améliorer fortement les qualités acoustiques et visuelles des classes, il est proposé de les équiper d'un faux-plafond phonique et de luminaires LED.

Les couloirs, le mobilier et les portes seront rafraîchis. Enfin, les sanitaires seront intégralement remis en état.

Les couloirs, le mobilier et les portes seront rafraîchis. Enfin, les sanitaires seront intégralement remis en état.



3] Assainissement énergétique

Les bâtiments ont fait l'objet d'améliorations énergétiques ponctuelles au cours des dix dernières années. À la suite d'un bilan sur la consommation générale, seuls 17% d'énergie pourraient être économisés, si l'on assainissait les bâtiments pour obtenir le label Minergie. L'investissement pour l'obtention de ce label étant trop conséquent, il est proposé d'améliorer la consommation énergétique par des **mesures ponctuelles** : isolation des combles, pose de luminaires LED (inclus dans la rénovation intérieure), remplacement d'anciennes fenêtres et mise en place d'une installation photovoltaïque. Cette dernière devrait permettre de **diminuer de manière considérable les frais énergétiques, rentabilisant ainsi, à terme, cet investissement.**

2] Assainissement de la halle de gymnastique

Les dimensions de la halle de gymnastique sont conformes aux normes en vigueur. De plus, la structure porteuse et la charpente sont en très bon état, ainsi que les vestiaires rénovés en 2014.

Par contre, l'isolation thermique des murs et de la toiture est inexistante. De même, le sol et les engins fixes ne respectent plus les normes actuelles de sécurité.

L'assainissement prévoit donc une isolation complète de l'enveloppe de la halle, qui répondra aux normes Minergie. Le revêtement de sol sera changé et les parois intérieures améliorées acoustiquement. Un nouvel éclairage et de nouveaux engins fixes compléteront les travaux.

4] Réaménagement des extérieurs

Les espaces extérieurs contribuent au bien-être des élèves et enseignants, mais sont aussi une carte de visite.

C'est ainsi que les couverts à vélos seront déplacés et remplacés, le sentier déjà ouvert au public complété, l'enrobé remis en état et la végétation du secteur Ouest améliorée.

Le couvert de l'entrée principale est en très mauvais état et une rénovation complète est nécessaire. Il est proposé de le modifier ou de construire de nouveaux couverts disséminés sur l'ensemble du site et répondant aux besoins des élèves et du corps enseignant. L'entrée principale retrouvera son statut d'accueil et un traitement artistique, à l'image de l'ESVT, y sera réalisé.

Financement

La rénovation de l'ESVT n'est pas le seul objet d'investissement des communes membres. Afin de ne pas surcharger les finances communales, il est prévu de recourir à l'emprunt. De même, afin de garantir le bon déroulement de la vie de l'école, **les travaux sont prévus essentiellement pendant les vacances scolaires et répartis d'ici à la fin de la prochaine législature communale.**

Le crédit cadre se monte à Fr. 3'600'000.- (TTC) et se répartit comme suit :

Travaux	Total Fr.
Bâtiment Sud	730'660.-
Bâtiment Centre	536'750.-
Extensions 1994-2004	98'580.-
Halle de gymnastique	1'278'900.-
Isolation des combles	125'040.-
Aménagements extérieurs	290'360.-
Photovoltaïques	128'010.-
Honoraires architecte	242'400.-
Honoraires autres ingénieurs	117'200.-
Travaux préparatoires et nettoyages	52'100.-
Total des travaux TTC	3'600'000.-

Il est important de rappeler que le projet de rénovation, ainsi que l'installation photovoltaïque, ont fait l'objet de demandes de subventions auprès des Autorités cantonales. Le dossier est en train d'être étudié au sein du Service de l'Enseignement. Il peut être attendu un subventionnement de Fr. 18'000.- pour l'installation photovoltaïque.

Préavis

Les exécutifs des 4 communes sont favorables au projet et l'assemblée des délégués, lors de sa séance du 16 juin 2021, l'a préavisé favorablement.

Le Conseil général de Val Terbi, lors de sa séance du 21 septembre 2021, recommande, à l'unanimité, d'accepter le crédit cadre de Fr. 3'600'000.- pour la rénovation de l'ESVT.

Toutes ces instances se réjouissent qu'un projet cohérent et supportable financièrement puisse se concrétiser. Aussi, elles vous invitent à soutenir la demande de crédit de Fr. 3'600'000.-.